Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	10-2980-0	**Numéro de version:**	7.03
Date de révision:	24/03/2025	**Annule et remplace la version du :**	06/03/2025

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Fastbond™ Contact Adhesive 30-NF, Neutral

Numéros d'identification de produit
62-4274-8530-5

7000000917

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Pour utilisation industrielle.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360F
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	204-327-1	< 1

MENTIONS DE DANGER:

H360F	Peut nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P280E	Porter des gants de protection.

Intervention ::

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:
Réservé aux utilisateurs professionnels.

6% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.
6% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie cutanée inconnue.
8% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par inhalation inconnue.
Contient 6% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Contient une substance identifiée comme un perturbateur endocrinien dans la liste établie conformément à l'article 59 (1) de REACH
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	30 - 60	Substance non classée comme dangereuse
Copolymère de 2, 3-dichloro-1, 3-butadiène-chloroprène	(N° CAS) 25067-95-2	20 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Résine terpène phénolique	Pas de données disponibles.	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Esters glycériques de colophane	(N° CAS) 8050-31-5 (N° CE) 232-482-5	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Sorbitol	(N° CAS) 50-70-4 (N° CE) 200-061-5	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Rosinate de potassium	(N° CAS) 61790-50-9 (N° CE) 263-142-4	1 - 3	Irr. des yeux 2, H319
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6	1 - 3	Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 3, H331 Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 3, H301 STOT SE 1, H370
Toluène	(N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9	1 - 3	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Oxyde de zinc	(N° CAS) 1314-13-2 (N° CE) 215-222-5	< 2,5	Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	(N° CAS) 119-47-1 (N° CE) 204-327-1	< 1	Repr. 1B, H360F
Hydroxyde de potassium	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3	0,1 - 0,5	Tox. aigüe 3, H301 Corr. cutanée 1A, H314 Lésions oculaires 1, H318 Met. Corr. 1, H290

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6	(C >= 10%) STOT SE 1, H370 (3% =< C < 10%) STOT SE 2, H371

Hydroxyde de potassium	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3	(C >= 5%) Corr. cutanée 1A, H314 (2% =< C < 5%) Corr. cutanée 1B, H314 (0.5% =< C < 2%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 2%) Lésions oculaires 1, H318 (0.5% =< C < 2%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Ce produit contient du méthanol. L'empoisonnement par le méthanol peut provoquer une acidose métabolique, la cécité et la mort. L'apparition des signes ou symptomes peut etre retardée de 18 à 24 heures. Si l'empoisonnement au méthanol est confirmé, une administration par intraveineuse (IV) d'éthanol devrait etre considérée. Des soins additionnels pharmacologiques devraient etre basés sur le jugement du médecin traitant.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
Utiliser un agent de lutte contre les incendies approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Formaldéhyde	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Chlorure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.
Acide phosphorique	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Toluène	108-88-3	VME Suisse	VLEP (8 heures):190	Ototoxicité de bruit

			mg/m3(50 ppm);VLCT(15 minutes):760 mg/m3(200 ppm)	d'amplification, Groupe C: nuisances foetotoxiques, Tératogène (fœtus) catégorie 2, Tératogène (Repro) catégorie 2
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	VME Suisse	VLEP (fraction inhalable8 heures): 2 mg/m3	
Oxyde de zinc	1314-13-2	VME Suisse	VLEP (fumée respirable)(8 heures) : 3 mg/m3; VLC T (fumée respirable)(15 minutes): 3 mg/m3	
Méthanol	67-56-1	VME Suisse	VLEP (8 hours):260 mg/m3(200 ppm);VLCT (15 minutes):1040 mg/m3(800 ppm)	Foetotoxique Groupe C, risque de pénétration percutanée

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
Toluène	108-88-3	Suisse VBT valeurs	Acide hippurique	Créatinine dans les urines	c-b	2 g/g	
Toluène	108-88-3	Suisse VBT valeurs	o-Crésol	Urine	b-c	0.5 mg/l	
Toluène	108-88-3	Suisse VBT valeurs	Toluol	Sang	b	600 ug/l	
Toluène	108-88-3	Suisse VBT valeurs	Toluol	Urine	b	75 ug/l	
Méthanol	67-56-1	Suisse VBT valeurs	Methanol	Urine	c-b	30 mg/l	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)
b-c: Fin de l'exposition, de la période de travail. Exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail
c-b: bei Langzeitexposition: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail. Fin de l'exposition, de la période de travail.
b: fin de l'exposition, de la période de travail.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Toluène		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets sytémiques	384 mg/kg bw/d
Toluène		Employé	Exposition à long terme (8h) par inhalation; Les effets locaux	192 mg/m3
Toluène		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	192 mg/m3
Toluène		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locales	384 mg/m3
Toluène		Employé	Inhalation, exposition court terme, effets	384 mg/m3

			systémiques	

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Toluène		Sol agricole	2,89 mg/kg d.w.
Toluène		Eau	0,68 mg/l
Toluène		Usine de traitement des eaux d'égout	13,61 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	>0.30	=> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des particules
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	blanc
Odeur	Légère ammoniacale
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	>=64 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Non applicable.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Non applicable.*
Point d'éclair:	Pas de point d'éclair
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	10 - 11,5
Viscosité cinématique	432 mm²/s
Hydrosolubilité	Totale
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	<=5 066,2 Pa [@ 20 °C]
Densité	1,1 g/ml
Densité relative	1,1 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	1,1 [*Réf. Standard :*Air=1]
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	1 [*Réf. Standard :*éther = 1]
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en solides:	42,7 - 57 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:
Acides forts
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:
Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:
Peut provoquer une cécité.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets occulaires : les symptômes peuvent inclure une vision floue ou altérée. Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Effets

olfactifs : les symptômes peuvent inclure une capacité décroissante à détecter les odeurs et/ou une perte complète de l'odorat. Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque.

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Esters glycériques de colophane	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Esters glycériques de colophane	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Sorbitol	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Sorbitol	Ingestion	Rat	LD50 15 900 mg/kg
Toluène	Cutané	Rat	LD50 12 000 mg/kg
Toluène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 30 mg/l
Toluène	Ingestion	Rat	LD50 5 550 mg/kg
Méthanol	Cutané		LD50 estimé à 1 000 - 2 000 mg/kg
Méthanol	Inhalation - Vapeur		LC50 estimé à 10 - 20 mg/l
Méthanol	Ingestion		LD50 estimé à 50 - 300 mg/kg
Rosinate de potassium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Rosinate de potassium	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Oxyde de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Hydroxyde de potassium	Cutané	Lapin	LD50 > 1 260 mg/kg
Hydroxyde de potassium	Ingestion	Rat	LD50 273 mg/kg
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Esters glycériques de colophane	Lapin	Irritation minimale.
Toluène	Lapin	Irritant
Méthanol	Lapin	Moyennement irritant
Rosinate de potassium	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de zinc	Homme et animal	Aucune irritation significative
Hydroxyde de potassium	Lapin	Corrosif

6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Esters glycériques de colophane	Lapin	Moyennement irritant
Toluène	Lapin	Irritant modéré
Méthanol	Lapin	Irritant modéré
Rosinate de potassium	Lapin	Irritant modéré
Oxyde de zinc	Lapin	Moyennement irritant
Hydroxyde de potassium	Lapin	Corrosif
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Esters glycériques de colophane	Cochon d'Inde	Non-classifié
Toluène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Méthanol	Cochon d'Inde	Non-classifié
Rosinate de potassium	Souris	Non-classifié
Oxyde de zinc	Cochon d'Inde	Non-classifié
Hydroxyde de potassium	Cochon d'Inde	Non-classifié
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Souris	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Esters glycériques de colophane	In vitro	Non mutagène
Toluène	In vitro	Non mutagène
Toluène	In vivo	Non mutagène
Méthanol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Méthanol	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Hydroxyde de potassium	In vitro	Non mutagène
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Toluène	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une

			classification.
Toluène	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Méthanol	Inhalation	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,3 mg/l	1 génération
Toluène	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 520 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Toluène	Inhalation	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Méthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	21 jours
Méthanol	Ingestion	Toxique pour le développement	Souris	LOAEL 4 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Méthanol	Inhalation	Toxique pour le développement	Souris	NOAEL 1,3 mg/l	Pendant l'organogenèse
Oxyde de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 125 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 12,5 mg/kg/jour	50 jours

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Toluène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 0,004 mg/l	3 heures
Toluène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Méthanol	Inhalation	Cécité	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle

Méthanol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Méthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Non disponible	6 heures
Méthanol	Ingestion	Cécité	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Méthanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Rosinate de potassium	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Hydroxyde de potassium	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Pas disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Esters glycériques de colophane	Ingestion	Foie | Coeur | la peau | Système endocrine | os, dents, ongles et / ou les cheveux | sang | moelle osseuse | système hématopoïétique | système immunitaire | muscles | Système nerveux | des yeux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 5 000 mg/kg/jour	90 jours
Toluène	Inhalation	Système auditif | Système nerveux | des yeux | Système olfactif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 2,3 mg/l	15 Mois
Toluène	Inhalation	Coeur | Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	4 semaines
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL Non disponible	20 jours
Toluène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	8 semaines
Toluène	Inhalation	système hématopoïétique | système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500	13 semaines

					mg/kg/jour	
Toluène	Ingestion	Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 600 mg/kg/jour	14 jours
Toluène	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	28 jours
Toluène	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	4 semaines
Méthanol	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 6,55 mg/l	4 semaines
Méthanol	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 13,1 mg/l	6 semaines
Méthanol	Ingestion	Foie | Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	90 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	10 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système endocrine | système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Autres	NOAEL 500 mg/kg/jour	6 Mois
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Ingestion	Foie | Coeur | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | système hématopoïétique | système immunitaire | muscles | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 42 mg/kg/jour	18 Mois

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Toluène	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Copolymère de 2, 3-dichloro-1, 3-butadiène-chloroprène	25067-95-2	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A

Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Sorbitol	50-70-4	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Méthanol	67-56-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	16,9 mg/l
Méthanol	67-56-1	Moules	Expérimental	96 heures	LC50	15 900 mg/l
Méthanol	67-56-1	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	15 400 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC50	22 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Sédiments Organisme	Expérimental	96 heures	LC50	54 890 mg/l
Méthanol	67-56-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	3 289 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	9,96 mg/l
Méthanol	67-56-1	Medaka	Expérimental	8,33 jours	NOEC	158 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	122 mg/l
Méthanol	67-56-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Orge	Expérimental	14 jours	EC50	15 492 mg/kg (poids sec)
Méthanol	67-56-1	Ver rouge	Expérimental	63 jours	EC50	26 646 mg/kg (poids sec)
Méthanol	67-56-1	Collembole	Expérimental	28 jours	EC50	5 683 mg/kg (poids sec)
Rosinate de potassium	61790-50-9	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC10	>10 000 mg/l
Rosinate de potassium	61790-50-9	Vairon de Fathead	Composant analogue	96 heures	LC50	1,7 mg/l
Rosinate de potassium	61790-50-9	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EC50	39,6 mg/l
Rosinate de potassium	61790-50-9	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	1,6 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	96 heures	LC50	5,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Crevette	Expérimental	96 heures	LC50	9,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	12,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Grenouille Léopard	Expérimental	9 jours	LC50	0,39 mg/l

Toluène	108-88-3	Saumon rose	Expérimental	96 heures	LC50	6,41 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,78 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	40 jours	NOEC	1,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	10 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,74 mg/l
Toluène	108-88-3	Boue activée	Expérimental	12 heures	IC50	292 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	29 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	24 heures	EC50	84 mg/l
Toluène	108-88-3	Ver rouge	Expérimental	28 jours	LC50	>150 mg par kg de poids corporel
Toluène	108-88-3	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	<26 mg/kg (poids sec)
Oxyde de zinc	1314-13-2	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	6,5 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,052 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	0,21 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	0,07 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,006 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,02 mg/l
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Algues vertes	Point final non atteint	72 heures	EC50	>100 mg/l
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Puce d'eau	Point final non atteint	48 heures	EC50	>100 mg/l
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>10 000 mg/l
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Medaka	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1,3 mg/l
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Copolymère de 2, 3-dichloro-1, 3-butadiène-chloroprène	25067-95-2	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Sorbitol	50-70-4	Expérimental	14 jours	Demande	81 %BOD/ThO	OCDE 301C

		Biodégradation		biologique en oxygène	D	
Méthanol	67-56-1	Expérimental Biodégradation	3 jours	Percent degraded	91 % dégradé	
Méthanol	67-56-1	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	92 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Méthanol	67-56-1	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	35 jours (t 1/2)	
Méthanol	67-56-1	Expérimental similaire à l'OCDE 305	5 jours	évolution dioxyde de carbone	53.4 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Rosinate de potassium	61790-50-9	Composant analogue Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	80 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Toluène	108-88-3	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	80 %BOD/ThOD	APHA Méthode standzrd Eau /Eaux usées
Toluène	108-88-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.2 jours (t 1/2)	
Oxyde de zinc	1314-13-2	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Copolymère de 2, 3-dichloro-1, 3-butadiène-chloroprène	25067-95-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Sorbitol	50-70-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-2.20	
Méthanol	67-56-1	Expérimental BCF - Poisson	3 jours	Facteur de bioaccumulation	<4.5	
Méthanol	67-56-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.77	
Rosinate de potassium	61790-50-9	Composant analogue BCF - Poisson	20 jours	Facteur de bioaccumulation	≤129	
Toluène	108-88-3	Expérimental FBC - Autres	72 heures	Facteur de bioaccumulation	90	

Toluène	108-88-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.73	
Oxyde de zinc	1314-13-2	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤217	OECD305-Bioconcentration
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Expérimental BCF - Poisson	60 jours	Facteur de bioaccumulation	840	OECD305-Bioconcentration
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	>1000 l/kg	Episuite™
Méthanol	67-56-1	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	0,13 l/kg	
Toluène	108-88-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	37-160 l/kg	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(OXYDE DE ZINC; 2,2-MÉTHYLÈNEBIS(6-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL))	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(OXYDE DE ZINC; 2,2-MÉTHYLÈNEBIS(6-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL))	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(OXYDE DE ZINC; 2,2-MÉTHYLÈNEBIS(6-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	M6	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Toluène	108-88-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Numéro CAS
Méthanol	67-56-1
Toluène	108-88-3

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:
Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient etre ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient	Numéro CAS
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
Méthanol	67-56-1	500	5000

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

COV-Ordonnance: Soumis à taxe: 5%

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Toluène; EC No. 203-625-9; Numéro CAS 108-88-3;
Nom du scénario d'exposition	Formulation
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés. Transfert de substances/mélanges dans de petits récipients tels que tubes, bouteilles ou petits contenants.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Durée d'utilisation: 5 days/week;

	Jours d'émission par an: 300 jours/ans;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Fournir un bon niveau de ventilation générale (changements d'air pas moins de 3 à 5 par heure); **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels; Envoyer à une station d'épuration industrielle;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch